

## La Croix Rouge

« Tous les jours et cela depuis 150 ans, les bénévoles de la Croix Rouge s'emploient à soulager les souffrances, les détreffes, à œuvrer pour remettre debout des personnes en situation précaire, voire d'exclusion » aime à répéter Gérard Bordas, le nouveau président de la Croix Rouge en Corrèze. Pour rappel , les différentes actions de la Croix Rouge sont :

Le Samu social et les accueils d'urgence

La Croix Rouge sur roues

La formation et le secourisme

La collecte de textile et les « vestiboutiques »

Les aides sociales et les vacances des enfants

La lutte contre l'isolement

L'action en en milieu carcéral et l' alphabétisation.

Le constat fait chaque jour dans les unités locales de la Corrèze, montre clairement que le travail ne protège plus de la précarité. Aujourd'hui, viennent s'ajouter aux personnes sans abri trois nouvelles catégories de bénéficiaires ayant recours aux aides sociales : Les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs pauvres. Au total, sur l'ensemble du Département ce sont près de 421 familles qui bénéficient de l'aide alimentaire et 250 de l'aide financière.

Pour plus de détails sur l'ensemble des missions, sur toutes les aides, et sur les différents bénéficiaires, la délégation départementale corrézienne de la Croix Rouge a édité une revue détaillée. Le siège de la délégation est situé à Brive (1 boulevard Anatole France) et est joignable au 05 55 74 44 11.

L'unité locale BBMA (Beaulieu, Beynat, Meyssac, Altillac) tout comme les trois autres unités du Département, assure l'aide sociale par de la distribution alimentaire (sous forme de colis d'urgence et de bons alimentaires) ainsi que par des aides financières. Téléphone : 05 55 84 34 06

A Beynat la construction de la Halle Marchande a entraîné la démolition de l'ancien centre de secours qui abritait jusque là l'antenne locale de la Croix Rouge.

Cette dernière est donc transférée au presbytère , où deux pièces disponibles , ont été rafraichies et font désormais office de local pour les activités de la Croix rouge. Ce nouveau local a été inauguré le mardi 7 mars 2017

Jouissant d'une bonne situation ces locaux indépendants offrent un vrai espace d'accueil qui n'existait pas à l'ancien centre de secours ainsi que de bonnes conditions de stockage avec du matériel renouvelé par la Croix Rouge et la communauté de communes.

Les bénévoles qui interviennent sont là non seulement pour distribuer mais aussi pour échanger . Ils sont disponibles et à l'écoute des personnes en difficulté. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe à l'œuvre sur l'antenne locale beynatoise, merci de vous signaler en mairie.

### **Messages aux bénéficiaires**

Les bénévoles de la Croix Rouge sont à votre service et à votre écoute. Pour le bon déroulement des distributions, il convient toutefois d'adopter quelques règles d'usage. A cet effet, nous vous demandons de respecter les dates qui vous sont communiquées pour les distributions ainsi que l'horaire :

De 9h30 à 11h30. En dehors de ceux-ci, il ne sera pas possible de vous recevoir.

Nous vous demandons également de prévenir en cas d'absence ( programmée ou non ) ou de retard. Vous avez pour cela : une boîte aux lettres à l'entrée du local, un numéro de téléphone ou répondeur (05 55 23 78 04), une adresse mail ( Croix-Rouge-Beynat@orange.fr).

Dates des prochaines distributions : 16/08, 30/08, 13/09, 27/09, 11/10, 25/10, 8/11, 22/11, 6/12, 20/12

Maladie d' Alzheimer : Beynat devient ville aidante

Dans la foulée de la signature le lundi 21 septembre 2020 de la charte "Département aidant Alzheimer" entre le Département de la Corrèze et France Alzheimer, les élus beynatois ont voté lors du conseil municipal du mardi 22 septembre 2020, pour l'adhésion de la commune à la charte « ville aidante Alzheimer ». Au côté de l'association France Alzheimer soutenue par l'association des maires de France, la commune s'engage à travers cette charte, à valoriser, soutenir et communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants afin de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ces engagements se déclinent en quatre axes : Le premier concerne la communication avec l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et sur les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (journal municipal, site Internet, Page Facebook, panneaux d'affichage). Le second consiste à informer sur les dispositifs proposés par France Alzheimer Corrèze et notamment la formation gratuite à destination des aidants. Le troisième axe consiste à faciliter la mise en place ou le déploiement de « cafés mémoire » ou d'actions de nature inclusive. Enfin le quatrième point prévoit la mise à disposition ponctuelle d'une salle pour organiser diverses actions (formation des aidants, conférences, soirées débats...).

De son côté, France Alzheimer s'engage à soutenir la municipalité et à lui apporter son expertise sur plusieurs points : En lui donnant les éléments nécessaires à l'information et à la sensibilisation sur la maladie ; en l'appuyant dans son objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés ( formation des aidants, soutien et accompagnement des personnes malades) ; en l'aidant à organiser et à animer des prestations ou des activités en direction des personnes touchées par la maladie et leurs aidants ( café papotage, actions de convivialité, atelier à mobilisation cognitive..) et enfin en animant si besoin une action de sensibilisation et de formation à destination des personnes susceptibles d'être au contact de personnes touchées ( employés municipaux, commerçants...)

Les actions sociales menées par le CIAS Midi Corrèzien

Le CIAS Midi Corrèzien, à travers l'action de l' Instance de Coordination pour l'autonomie œuvre en faveur du développement social d'un vaste territoire ( anciens canton Beaulieu/Beynat/ Meyssac) et dont Beynat fait partie. Il propose de nombreuses animations et ateliers

Mardi 21 janvier 2020 : Un après midi d'information et de fête avec l'Instance de coordination

Le mardi 21 janvier à 14h au foyer rural Pierre Demarty, l'Instance de Coordination pour l'Autonomie du

CIAS Midi Corrézien propose un après midi d'échanges et de fête pour les personnes de plus de 60 ans. Cette demi-journée débutera par un temps d'information « Bavard'âge » où il sera question des moyens mis en œuvre pour préserver le lien social auprès des personnes isolées. Après cette sensibilisation, place au festif avec un spectacle à plumes et paillettes qui sera suivi d'un goûter offert. Inscriptions pour réservation au plus tard le 13 janvier 2020. Renseignements : 05 55 84 05 05

Au cours de l'année 2020, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la communauté de communes Midi Corrézien a proposé un programme d'ateliers pour les personnes de plus de 60 ans et /ou handicapées. Ceux-ci ont lieu à Beaulieu sur Dordogne, Collonges, Meyssac et Beynat.

Malheureusement le Covid et le confinement a perturbé ce programme qui n'a pas pu se réaliser

## La Mission locale

Vous êtes sortis du système scolaire, vous avez plus de 16 ans et moins de 26 ans, vous résidez sur l'arrondissement de Brive, vous avez une qualification ou peut-être cherchez-vous à vous réorienter, sachez que la Mission Locale de l'Arrondissement de Brive est là pour vous aider à trouver des solutions d'insertion professionnelle durable. Une équipe de conseillers se tient à votre disposition pour vous accueillir dans les locaux de Brive mais aussi à Beynat. En effet, une conseillère en Insertion professionnelle ; Mme Delphine BOY assure plusieurs permanences mensuelles. Ces dernières se tiennent au sein de la Maison du département et des services aux publics. Pour en connaître les dates, vous pouvez consulter le site de la Mission Locale: <http://www.missiolocalebrive.fr> ou appeler au 05-55-17-73-00 ou directement auprès de la Maison de Département : 05-19-07-81-21

## Le C.A.T (E.S.A.T) de Beynat

Le C.A.T ( Centre d'Aide par le Travail) de Beynat est une structure "antenne" de l'ESAT ( Etablissement et Service d'Aide par le Travail) "Les Ateliers de Croisy" situés Argentat. Ils accueillent 50 personnes au total ( tous sites confondus) , reconnues travailleurs handicapés et orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces personnes sont encadrées par 9 moniteurs.

Les ateliers de Croisy sont placés sous la responsabilité juridique et morale de l'Association Départementale de Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze. Cette association de type loi 1901 a été créée en 1919. Elle est rattachée à la fédération générale des PEP reconnue d'utilité publique en 1919.

La Laïcité, la solidarité, l'humanisme et le désintéressement sont les valeurs fondamentales qui guident l'action des pupilles de l'enseignement public depuis l'origine. Les activités exercées au sein des divers ateliers des Ateliers de Croisy visent d'une part le développement des savoir-faire et des compétences professionnelles des personnes accueillies et d'autre part leur insertion sociale ainsi que leur autonomie.

Pour pouvoir proposer une activité professionnelle en cohérence avec les aptitudes et les aspirations de la personne handicapée, l'ESAT Ateliers de Croisy, a développé 6 prestations : entretien des espaces verts (tonte, fauchage, débroussaillage, taille...), sous-traitance (assemblage, conditionnement, ébavurage, contrôle qualité, fabrication bas de ligne...), maçonnerie (construction ou réfection d'abris, murs de soutènement, dallages, pose de bordures, clôtures ...), entretien des locaux et mise à disposition (intervention au sein d'entreprises locales pour des travaux de nettoyage, entretien ou manutention) , et scierie.

**A Beynat , on recense 12 travailleurs handicapés encadrés par 3 moniteurs. Les activités proposées sur le site du Peuch recouvrent :**

☒ La scierie: les prestations proposées comprennent le sciage à façon ainsi que les débits d'avivés (planches, liteaux ...) aussi bien pour le compte des particuliers que des entreprises. Elle complète son activité par la confection et la vente de bois de chauffage.

☒ L'entretien des espaces verts est une activité mise en place sur le secteur de Beynat avec une équipe dédiée qui répond aux demandes des particuliers et des entreprises en matière de tonte, débroussaillage, fauchage , taille ...

A la demande des collectivités, l'ESAT peut mettre à disposition une équipe pour des chantiers en espaces vert.

Les avantages:

- vous êtes un particulier: vous pouvez obtenir une réduction d'impôt dans le cadre de certaines prestations à domicile, l'ESAT n'est pas assujetti à la TVA

- vous êtes une entreprise ou une collectivité de plus de 20 salariés, pour satisfaire à votre obligation d'emploi de travailleurs handicapés, vous pouvez conclure un contrat de sous-traitance ou de prestations de service, avoir recours au détachement de personnels par le biais des mises à disposition, recruter directement un travailleur handicapé, réduire votre contribution annuelle AGEFIPH ou FIPHFP.

Contact

L'assistante sociale : son rôle ?

Quel est son rôle ? Le rôle premier d'une assistante sociale consiste à écouter les familles, les personnes, pour les soutenir, les conseiller et les orienter dans leur démarches quelque soit le type de difficultés rencontrées. C'est le principe de base du métier mais les fonctions peuvent varier en fonction de l'organisme dont elle dépend. Une assistante sociale polyvalente de secteur dépend du service social départemental (Conseil Départemental). Elle a la fonction la plus généraliste (comme pour les médecins : généralistes et spécialisés) et est en mesure d'accompagner dans tous les domaines : accès aux droits, santé, logement, budget, éducation, problèmes familiaux et plus largement (violence dans le couple, séparation, protection de l'enfance...). Le champ de compétences est large et lorsque les difficultés nécessitent une prise en charge particulière l'A.S peut être amenée à accompagner les familles vers d'autres professionnels spécialisés (éducateurs, psychologues, conseillère en économie sociale et familiale, puéricultrice...). L'assistante sociale de notre secteur est Cécile Drouvin. Elle assure une permanence à la Maison de la Solidarité Départementale de Meyssac (05 55 25 49 64). Elle assure une permanence à Beynat tous les mardis matins sur rendez-vous. Pour cela, vous pouvez vous rendre à la maison des services publics de Beynat (05 19 07 83 20) ou appeler directement le numéro du CMSD de Meyssac.

Le C.D.A.D

Le CDAD : Une association à votre service.

En appelant le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de la Corrèze au 05 55 20 30 06 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), vous pouvez bénéficier GRATUITEMENT :

de renseignements juridiques dans les domaines du droit, par téléphone, mail ou lors d'un entretien physique avec un juriste, d'une orientation vers l'association compétente pour vous aider à résoudre vos difficultés, d'une aide dans l'accomplissement de démarches juridiques et administratives, d'une consultation avec un avocat, un huissier ou un notaire.

Ce service est offert à toute personne : majeurs libres, aux majeurs détenus, ou mineurs, indépendamment de leur situation financière. Les domaines juridiques concernés :

- droit de la famille
- droit des contrats
- droit pénal ou procédure pénale
- droit du travail
- dettes
- procédures civiles
- droits sociaux
- droit des personnes
- troubles ou conflits de voisinage
- droits des étrangers
- droit administratif
- droit des biens
- responsabilité - activité professionnelle
- droits divers : urbanisme, rural, commercial, syndicat, environnement ...

Adresse : 9 quai Gabriel Péri - 19000 Tulle

cdad-correze@justice.fr

 [affichette CDAD \(58.8 Ko\)](#)